

Source : Confédération des syndicats nationaux

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Coalition pour l'accès à l'aide juridique Le ministre Dupuis refuse de tenir parole

Montréal, le 12 juin 2008 – Près de deux mois se sont écoulés depuis que le ministre de la Justice, Jacques P. Dupuis, s'est engagé publiquement à rencontrer les représentants de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. Malgré plusieurs communications acheminées à ses bureaux, rien à faire, le ministre se dit toujours trop occupé pour les rencontrer. Pourtant, tel que le rapportent les médias aujourd'hui, le menu législatif n'a jamais été aussi mince.

Le 21 avril dernier, lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice, alors qu'il répondait à une question du député Stéphane Bédard concernant la coalition, le ministre Dupuis avait répondu : « Je l'ai dit, M. le président, je n'ai jamais refusé de rencontrer des gens. Alors, s'ils me demandent de les rencontrer, je vais les rencontrer. » Or, cette demande de rencontre maintes fois formulée par la coalition a été réitérée.

« Quand honorera-t-il sa parole ? »

La porte-parole de la coalition, Lise Ferland, ne peut que constater : « Ce ministre est inaccessible. Il cumule deux fonctions, la justice et la sécurité publique, mais il délègue constamment ses responsabilités de ministre de la Justice à son chef de cabinet quand il est question de nous rencontrer. De là à conclure que le ministre refuse de s'entretenir avec la coalition, il n'y a qu'un pas. Alors, quand honorera-t-il sa parole ? »

Rappelons que sept mois après que la Coalition pour l'accès à l'aide juridique eut rendu public l'échec de la réforme du régime d'aide juridique, entreprise en 2006, aucun redressement de la situation n'a encore été annoncé par le ministre. Qui plus est, l'échec de cette réforme a été confirmé par les quelques chiffres cités par la Commission des services juridiques lors de l'étude des crédits. Malgré ce constat, le ministre reste sourd aux revendications des milliers de personnes qui n'ont plus accès à la justice et refuse même de faire un réel bilan de sa réforme.

Afin que la justice soit à nouveau accessible à des milliers de citoyens qui en sont actuellement privés, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique demande que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin de s'arrimer au salaire minimum. Présentement, une personne seule ne doit pas gagner plus de 11 250 \$ brut pour avoir accès au régime gratuitement, alors que dans le cas d'une famille de quatre personnes, les revenus ne doivent pas dépasser 19 674 \$. Il est évident que de tels bas revenus ne peuvent couvrir que les besoins essentiels et non défrayer les honoraires d'un avocat.

Pour obtenir plus d'information sur la campagne d'accès à l'aide juridique et consulter la liste des membres et celle des organismes qui endossent les revendications de la coalition, voir le site Web : www.servicesjuridiques.org

-30-

Renseignements : Benoit Aubry, Service des communications de la CSN : 514 704-3297 (cellulaire)